

Gluiras, le 15 avril 2005

## CONTRIBUTION

### LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ DOIT AVOIR UNE DOUBLE VOCATION : ÊTRE AU SERVICE DE LA RÉPUBLIQUE ET DES CITOYENS

J'ai été assez surpris par l'article paru dans *le Monde* daté du 13 avril intitulé "Feu vert pour la carte d'identité électronique", et ce pour deux raisons :

- La précipitation de l'annonce faite alors qu'une concertation est en cours à la demande de M. le ministre de l'Intérieur. Le jour de l'annonce, il y avait une réunion à Paris organisée par le Forum des Droits sur Internet (au Conseil économique et social) s'inscrivant dans ce débat public et j'avais participé peu de temps avant au précédent à Lyon.
- Le contenu de l'article et les futures fonctionnalités de la carte.

Je développerai le second point en rappelant les propositions que nous avons faites, à partir d'une réflexion et de plusieurs expérimentations (carte citoyenne en 1999, carte de vie quotidienne en 2004, carte d'autorité locale d'enregistrement en 2005...) et sur la base des rencontres que j'ai eues avec plus de 6.000 maires de France durant cette période.

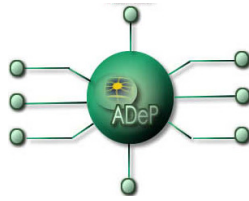
#### 1 – Les grands principes.

Je suis favorable à l'instauration d'une carte de citoyen (ce qui veut dire qu'elle concerne tous ceux qui résident sur notre territoire, qu'ils soient français ou de nationalité étrangère) utilisant la technologie de la carte à puce et contenant des données biométriques pour une identification sérieuse et fiable des citoyens.

Ces données biométriques seront nécessairement stockées dans une base centrale (ne serait-ce que pour qu'elles servent à quelque chose, mais aussi qu'elles puissent être réémises en cas de perte de la carte par exemple). Les conditions de gestion de cette base, d'utilisation et d'accès devraient faire l'objet de règles particulièrement contraignantes et d'une surveillance par une autorité indépendante comprenant des représentants des citoyens et des élus locaux.

Il est souhaitable, ne serait-ce que pour l'efficacité du dispositif que cette carte soit **obligatoire**, même si cela pose quelques problèmes sérieux au regard de "libertés" qui se réduisent comme "peau de chagrin". Si tel est le cas, elle devra être gratuite (sauf en cas de perte, le renouvellement serait payant). En effet toute carte obligatoire et payante devient de fait un nouvel impôt, une sorte de vignette non plus sur les automobilistes, mais sur les personnes !

La question économique peut d'ailleurs être résolue autrement que par la facturation au citoyen. Si cette carte est réellement un outil au service des usages administratifs et locaux, il peut être intéressant d'étudier les éventuelles convergences d'intérêt entre les différents "bénéficiaires" de cet outil, parmi lesquels on trouve les collectivités territoriales, mais aussi d'autres acteurs publics (transports, universités, scolaires, sociaux...), donc les éventuelles convergences de contributeurs. Nous savons le coût de gestion d'une carte locale de services !



Enfin, restent les questions relatives aux conditions de la fabrication et de la délivrance de ces futures cartes.

En qualité de maire, il va de soi que ma réaction est "professionnelle" car nous serons largement mis à contribution. La force d'une chaîne de sécurité est celle de son maillon le plus faible, il est donc essentiel que la part incombant aux mairies ne soit pas ce maillon. Pour cela plusieurs propositions sont "dans les rumeurs qui circulent" :

- Echange direct entre mairies des titres fondateurs (acte de naissance) et contrôle ultérieur centralisé. C'est une bonne idée.
- Sélection d'un nombre N de mairies habilitées à faire ce travail, c'est une idée réaliste certes mais qui posent des problèmes, notamment par rapport aux délégations de pouvoirs de police soit à des "super-mairies" (dans les villes cela veut dire en fait à des agents territoriaux) au nom de quels principes, soit à des présidents de communautés de communes ou d'agglomérations qui sont loin d'être demandeurs de tels pouvoirs. On peut comprendre que la sécurité (et les outils techniques nécessaires pour la garantir : photographie prise en direct, empreintes numériques...) représente un coût "matériel" important, coût qui reste néanmoins très relatif par rapport aux coûts de fonctionnement en vitesse réelle. Cela justifie-t-il que l'on déshabille Pierre pour bien habiller Paul et créer une zone nouvelle de risque (la non proximité et la non connaissance de la zone, ne serait-ce qu'au niveau des adresses), c'est une question à discuter... Sauf si le nombre de ces super-mairies était ramené, pour des raisons purement financières, à quelques centaines, ces super-mairies pouvant être alors parfaitement suppléées par les sous-préfectures qui sont au nombre de quelques centaines aussi.

Sur le rôle des mairies, il y a peut-être une idée à creuser : des demandes faites dans les "super-mairies", la remise en nécessaire face à face faite dans la mairie du domicile. Cela fait pour l'usager un seul déplacement et pour l'administration un double contrôle. Et Pierre n'est pas tout nu...

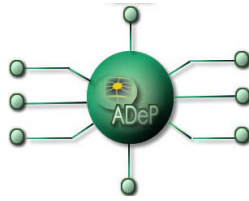
Nous rappelons enfin que nous avons mis au point un système de démarches administratives pour les non internautes (qui seront toujours au moins ¼ de la population) permettant d'éliminer la fracture électronique, fonctionnant sur la base d'un lecteur de cabine publique de téléphone et d'un serveur vocal (tout le monde ou presque sait téléphoner), mais aussi d'une cabine intégrant un écran tactile simplifié.

## **2 – Les fonctions de la carte.**

L'article paru dans le journal *le Monde* présente une répartition des différentes fonctions de la carte d'une façon confuse et ne répondant pas à l'expression des besoins tels qu'ils ressortent des études que nous avons faites.

Nous rappellerons quelques constats et propositions auxquels nous sommes arrivés :

- Moins il y a de choses sur la carte, mieux cela est, notamment par rapport aux "stockage" de données ou de documents. Le contenu des documents change si vite que tout stockage paraît être une erreur (mentions marginales sur les actes d'état-civil, permis de conduire qui se volatilise au hasard des radars automatiques...).



- La normalisation des "usages locaux" est impossible, les territoires ayant des approches très diverses des services et des outils pour en faciliter l'usage.
- Le besoin des données personnelles disponibles (dans un format XML normé nationalement) pour faciliter l'usage de l'administration électronique (à la fois par rapport à l'aide au remplissage automatique des formulaires, mais aussi par rapport à la lutte contre la "fracture numérique") est une évidence.
- Faire de cette carte une carte de "citoyen de la république", une carte que l'on est fier d'utiliser parce qu'elle permet des usages de services et qu'elle n'est pas réduite à n'être qu'une carte de Police et de "flicage" implique qu'elle soit à double technologie : **avec et sans contact**.

Ceci nous amène à proposer que la carte comprenne **quatre** zones :

- La **nécessaire partie sécuritaire** (sur la carte et dans la puce), permettant de s'assurer de la réalité de la personne qui la porte,
- Une **signature électronique de niveau 3** (conforme au décret du 30 mars 2001), permettant de remplir les fonctions d'identification et d'authentification, ainsi que celle de cryptage des documents (PKI).
- Les **données personnelles** (gérées par une puissance publique et non par le citoyen lui-même) sur la base d'un schéma XML de données normalisé par l'Etat. Une proposition existe et fonctionne à titre pilote.
- Un espace dans lequel les territoires locaux pourront offrir à leurs habitants **l'accès à des services locaux**. Parce qu'il est illusoire de croire que l'on peut définir aujourd'hui les dits usages et surtout ceux de demain, et pour éviter la pétaudière (au positif on dirait pour faciliter l'interopérabilité), nous proposons que cet espace soit normalisé et contienne un outil paramétrable d'usages des dits services (compteurs, tickets, périodes d'accès, oui/non...). Un outil existe dans le domaine para-public, il répond bien à cette exigence (sous réserve de quelques études complémentaires) : c'est l'application **Calypso** de la RATP.

**15 avril 2005**

Alain Risson  
Maire de Gluiras (Ardèche)  
Président de l'ADeP (Association pour le Développement des e-Procédures)